



La Ferme la Barie d'Imbert



L'élevage caprin

Un fort taux de transformation à la ferme

La région se caractérise par des exploitations caprines de petite taille (62 % d'entre elles possèdent moins de 50 caprins) et par son fort taux de transformation à la ferme, avec moins d'un quart du lait livré en 2017 (Institut de l'élevage et CNE, 2018).

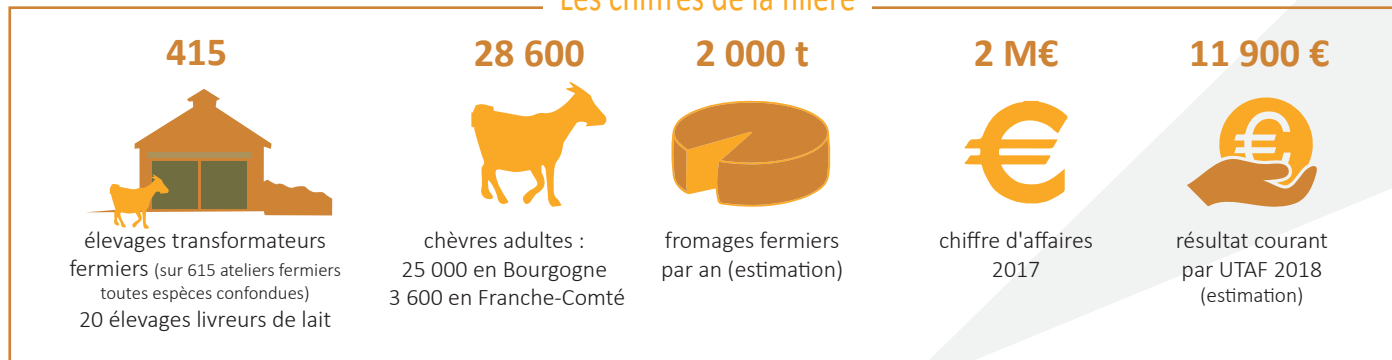
95 % des éleveurs de Saône-et-Loire transforment environ 90 % de leur lait de chèvre à la ferme, ce qui place ce département en première place en termes de transformation à la ferme (Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2017 ; DDT Saône-et-Loire, 2010). Les deux tiers des produits transformés sont ensuite vendus en circuits courts, sur l'exploitation, sur des marchés de producteurs ou à la restauration collective locale. Les 5 % restants livrent leur lait à 4 laiteries : Agrial et les laiteries de Saône-et-Loire : Fromagerie Chevenet, Laiterie Girard et la Laiterie Bernard.

La bonne dynamique des installations (15 en 2018 en Bourgogne-Franche-Comté) est facilitée par la faiblesse des surfaces et des capitaux nécessaires.



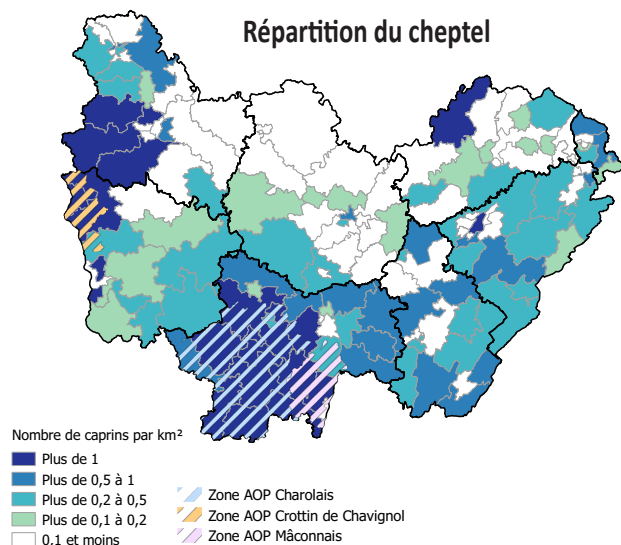
..... L'élevage caprin

Les chiffres de la filière



Sources : Srise/Draaf Bourgogne-Franche-Comté ; Cerfrance

Répartition du cheptel



Source : Srise/Draaf Bourgogne-Franche-Comté

Les caprins majoritairement en Bourgogne

La Bourgogne-Franche-Comté est la sixième région française en termes d'effectifs. Plus de la moitié (55 %) du cheptel caprin est détenu par la Saône-et-Loire, tandis que la Nièvre et l'Yonne se partagent respectivement 18 et 12 % du cheptel. La Bourgogne comptait ainsi 35 400 caprins en 2017, contre 4 852 en Franche-Comté (Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2017). Cette répartition correspond aux bassins de production des fromages AOP : le Charolais et le Mâconnais pour la Saône-et-Loire, et le Crottin de Chavignol pour la Nièvre.

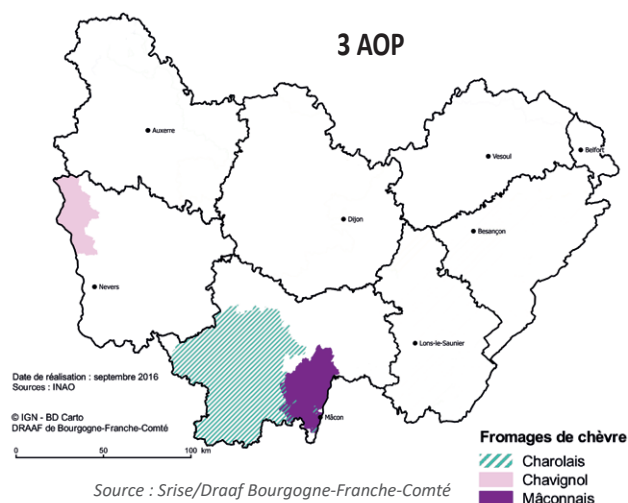
Zoom sur les filières AOP caprines

La zone AOP Crottin de Chavignol s'étend depuis la région Centre-Val de Loire jusqu'à l'ouest de la Nièvre, où 10 producteurs sont habilités : 6 livreurs de lait, 4 fromagers fermiers dont 1 mixte (livreur et transformateur). Les fermiers nivernais produisent 30 % des volumes vendus en direct par l'ensemble des 25 producteurs fermiers de l'appellation, cela représente 2,6 % du tonnage total commercialisé sous l'appellation Chavignol (858 tonnes en 2018 soit 50 tonnes de plus qu'en 2017). Le nombre d'ateliers diminue mais

les nouveaux installés compensent la production par des tailles de troupeaux plus importantes. Avec 7 opérateurs (2 producteurs fermiers, 3 producteurs de lait et 2 laiteries), la filière Mâconnais produit 77 tonnes en 2018, contre 70 en 2017. Cette hausse correspond à un retour à la normale, 2017 ayant été marquée par l'arrêt de la production d'un opérateur incendié. En 2018, la sécheresse limite les fourrages pour l'hiver mais n'entraîne pas de chute critique des volumes sur la fin d'année.

La filière Charolais produit 79 tonnes en 2018 avec 21 opérateurs (4 producteurs de lait, 14 producteurs fermiers, 1 laiterie et 2 affineurs exclusifs), contre 81 tonnes en 2017 avec 23 opérateurs. Au-delà de la baisse du nombre d'opérateurs, c'est la sécheresse qui explique la baisse des volumes de lait en fin d'année 2018.

Les deux AOP Charolais et Mâconnais rencontrent des problèmes de transmissions - installations, en dépit d'une demande soutenue des consommateurs. Une récente étude IGBC montre la grande notoriété du fromage Charolais, en particulier sur les bassins de consommation de Lyon et Paris, avec une forte reconnaissance de sa qualité gustative. De nouvelles installations en AOP Charolais laissent espérer une reprise de la dynamique en 2019.





Élevage caprin (échantillon Cerfrance)

22 exploitations spécialisées

dont 85 % transforment à la ferme et 15 % vendent leur lait à des collecteurs

2,5 UMO dont 1,79 UTAF

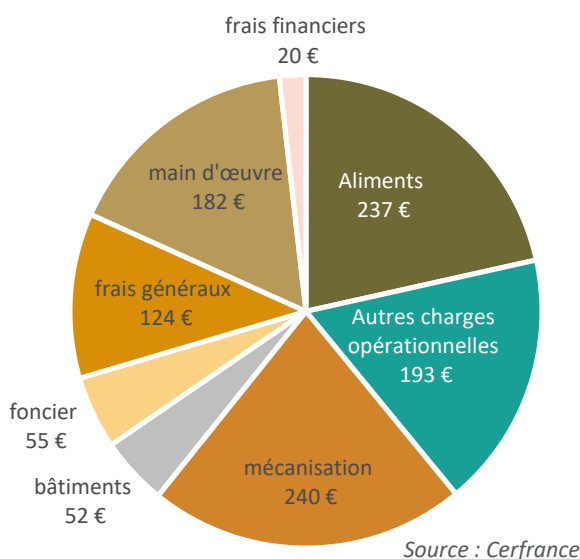
SAU de **59** ha, dont 23 ha de SCOP et 36 ha de surface fourragère

91 chèvres chez les transformateurs et 230 chèvres chez les livreurs de lait (valeurs médianes), avec en moyenne 717 l / chèvre

Valorisation du lait : 1,55 € / l chez les transformateurs (moyenne sur 5 exploitations) et 0,71 € / l chez les laitiers (moyenne sur 3 exploitations)

Chez les exploitations spécialisées en élevage caprin, 86 % du produit global des activités proviennent de l'atelier caprin. Ce groupe rassemble des exploitations d'une grande diversité de taille (41 à 516 chèvres) et de productivité (20 à 196 chèvres / UMO).

1 103 € de charges / chèvres (transformateurs, estimation 2018)



Maintien du produit global en dépit de la sécheresse

En 2018, les prix des fromages comme du lait livré sont stables et le volume produit se maintient. En effet, le premier semestre 2018 est correct grâce aux fourrages récoltés en 2017 et à une belle pousse de l'herbe au printemps. Il compense la baisse de volume des trois derniers mois 2018, induite par la sécheresse estivale. Le produit de l'atelier caprin est donc équivalent à celui de 2017 (994 € / chèvre chez les transformateurs, 516 € / chèvre chez les laitiers). Le produit global des activités est supérieur de 1 % à celui de 2017.

Des systèmes sensibles aux cours des matières premières

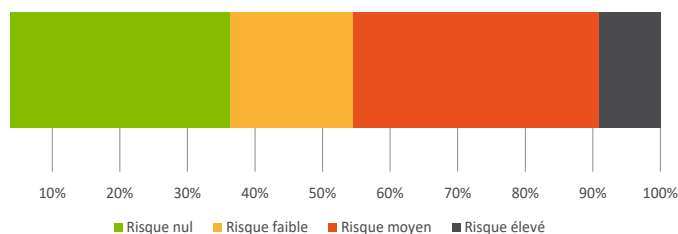
La sécheresse de 2018 provoque un déficit fourrager. Les achats d'aliment sont plus importants en volume, les prix augmentent et les coûts explosent sur le dernier trimestre. En moyenne, les charges opérationnelles augmentent de 12 %. D'autre part, la hausse des cotisations sociales, consécutive aux meilleurs résultats des dernières années, et du prix de l'énergie et des salaires, provoque une hausse de 2 % des charges de structure.

La rentabilité économique pénalisée par l'augmentation des charges

L'EBE baisse de 20 % par rapport à 2017 et le résultat courant diminue pour la première fois en 5 ans. Il est de 11 900 € par UTAF en 2018, contre 16 300 € en 2017.

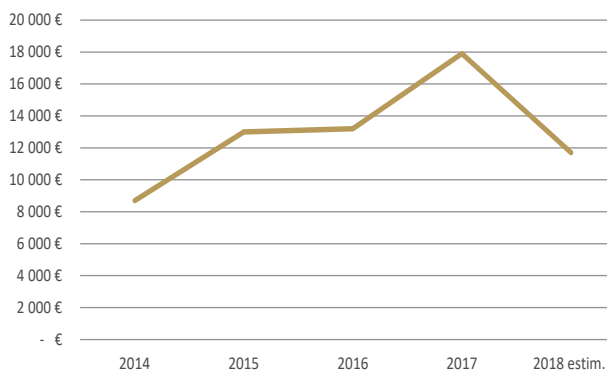
L'embellie des résultats en 2017 n'a pas été suffisamment importante pour assainir les situations financières. Le taux d'endettement demeure élevé, en partie du fait des dettes court terme. Si l'EBE de 2017 a permis de faire face aux prélèvements privés, au service de la dette et d'améliorer le fond de roulement, celui dégagé en 2018 ne permet pas les mêmes niveaux de prélèvements sans dégradation de la trésorerie.

L'augmentation d'EBE limite le risque financier

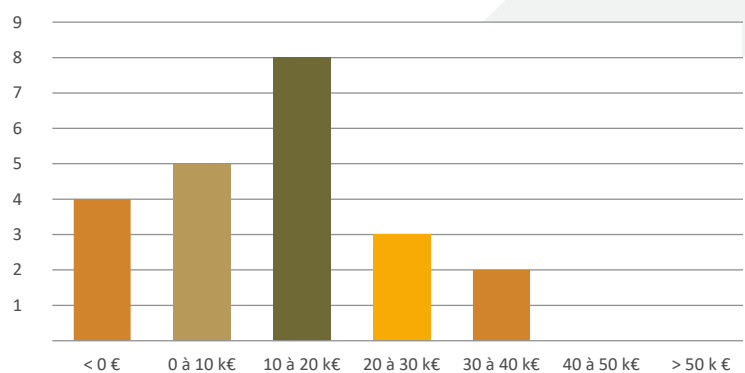


..... L'élevage caprin

Résultat courant par UTAF
(euros constants)



Nombre d'exploitations par classe
de résultat courant par UTAF



Source : Cerfrance

2 pistes pour lutter contre le changement climatique



1. Photovoltaïque en autoconsommation – une solution rentable : Les exploitations fromagères sont particulièrement adaptées à de l'autoconsommation : leur consommation d'électricité est élevée pendant la période de production photovoltaïque (le jour et l'été) et leur base de consommation est stable.

Les études réalisées en 2018 par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire permettent d'envisager des installations en autoconsommation jusqu'à 25 ou 36 kWc. De telles installations pourraient diminuer les kWh achetés de 25 à 30 %.

2. Complémentarités entre éleveurs et céréaliers

Contractualiser l'achat de fourrage avec un voisin céréalier permet à des élevages ayant peu de terres de se protéger des aléas. L'éleveur s'assure des stocks fourragers suffisants et de qualité. L'introduction d'un mélange légumineuse-graminée en interculture ou d'une luzerne a de nombreux intérêts agronomiques. Cela permet au céréalier de nettoyer la parcelle, restructurer le sol et capter l'azote atmosphérique. La culture est souvent vendue sur pied, la récolte, le séchage et le stockage étant assurés par l'éleveur ou en prestation. Cette organisation permet de développer l'entraide et d'anticiper les difficultés, en prévoyant par exemple de presser les pailles de colza en cas de sécheresse.



<http://redcap.terredeschèvres.fr/spip.php?article153>

La filière viande caprine

ZOOM

En France, la viande caprine est un coproduit du lait. De plus, le chevreau est une production très saisonnière : 47 % des volumes sont abattus en mars et avril. La faible création de valeur ajoutée au sein de cette filière a conduit à une concentration des opérateurs d'aval dans les bassins de production : 3 abatteurs en chevreaux et 2 en chèvres représentent 90 % des volumes français. Ces dernières années, les éleveurs se sont désintéressés de ce débouché. Pour exister en tant que production à part entière, la filière viande caprine devra répondre à un enjeu majeur : retrouver de la valeur.

La filière caprine régionale initie en 2019 un état des lieux de la filière viande en Bourgogne-Franche-Comté pour dégager des pistes collectives et à l'échelle de l'exploitation.

Les objectifs sont les suivants :

- cartographier les acteurs de l'aval,
- recueillir et analyser les freins à l'équilibre de la filière viande caprine régionale et ses atouts,
- développer l'engraissement du chevreau à la ferme,
- faire découvrir la viande caprine au consommateur et adapter les produits aux nouveaux modes de consommation, en cohérence avec les attentes sociétales et la durabilité de la filière.

Évolution du prix de la viande de chevreau (€ / kg)

	2014	2015	2016	2017
Période de Pâques (semaine 9 à 19)	2,91	3	2,84	2,8
Cotation max (Pâques)	3,4	3,4	3,23	3,17
Période de Noël (semaine 45 à 52)	3,75	3,7	3,58	3,6
Cotation max (Noël)	4,3	4,3	4,25	4,23

Source : cotations FranceAgriMer

